Le but de former un comité de niveau communautaire à chaque point de distribution de nourriture est de favoriser le bon déroulement de la distribution. Ces comités (souvent appelés **Comités de distribution alimentaire ou CDA**) peuvent communiquer aux récipiendaires le lieu et la date de distribution des vivres, organiser le déchargement et l'empilage des vivres, maintenir l'ordre sur le site et effectuer d'autres tâches selon les besoins. Dans certains cas, avec une formation et une supervision importantes, les **CDA** peuvent effectuer une distribution.

**Sélection des membres du comité**

Les récipiendaires d'aliments ciblés peuvent désigner des membres potentiels lors des exercices de vérification des récipiendaires. À la suite de la consultation de la communauté et de l'approbation de tout comité de développement de village (le cas échéant), les membres peuvent être sélectionnés lors d'une réunion publique, au scrutin secret ou par vote à main levée, selon le cas. Les critères minimaux suggérés pour servir en tant que membre sont les suivantes.

* Enregistrer le récipiendaire de vivres, ou les membres des foyers récipiendaires couverts par le point de distribution. (Les membres devraient mettre fin à leur participation au comité lorsqu'ils obtiendront leur diplôme du programme alimentaire.)
* Etre âgé de 18 ans ou plus (préférable)
* Etre capable de compter
* Etre respecté dans la communauté
* Ne PAS être actuellement un responsable politique ou local
* Le secrétaire doit être instruit
* Viser une participation égale des hommes et des femmes

**Rôles et responsabilités potentiels du comité**

* Aider les organismes bénéficiaires à valider les récipiendaires
* Notifier les récipiendaires des dates de distribution, et le besoin (le cas échéant) d'apporter des récipients
* Identifier les installations de stockage pour les vivres avant la distribution
* Assurer la sécurité afin de protéger les vivres et les autres documents du FDP (y compris les bannières et les rations) pendant la garde à vue
* Organiser le travail / les bénévoles pour le déchargement des vivres des camions (ou d'autres moyens de transport)
* Faire le décompte des vivres lorsqu’ils sont déchargés et réconcilier et signer les lettres de transports reçues
* Organiser les agents chargés de mesurer les rations de vivres avant la distribution
* Organiser les vivres et les installations du site
* Vérifier les mesurettes pour s'assurer de leur précision
* Sensibiliser la communauté sur les donateurs, les parts et l’utilisation des aliments
* Vérifier l'éligibilité du récipiendaire et marquer les cartes de ration
* Participer au calibrage des mesurettes avec les agents chargés de mesurer les rations au besoin pour un bon déroulement de la distribution
* Vérifier la réception de la ration des vivres
* Aider à répondre aux questions et répondre aux préoccupations des récipiendaires en attente de recevoir leur ration
* Garder la commande sur le site de distribution
* Transférer l'excédent de vivres et les contenants vides selon les procédures standards
* Nettoyer proprement le site après la distribution

**Prévenir l'utilisation frauduleuse [[1]](#footnote-1)**

Un membre du comité peut être tenté de détourner des vivres vers sa famille, ses amis, son groupe ethnique ou régional ou ceux qui sont en mesure de payer (financièrement ou sexuellement). Pour réduire ce risque :

* Exiger que toutes les décisions du comité soient publiées de façon transparente et que les gens connaissent leurs droits afin qu'ils puissent s'exprimer s'ils estiment qu'un comité ne les représente pas équitablement.
* Effectuer des visites surprises et aléatoires pour observer les comités ou les bénévoles en action, et mettre en place un mécanisme de plaintes indépendant (c.-à-d., Pas par le biais de la structure du comité ou du bénévolat).
* Encourager les membres du comité à signaler immédiatement tout détournement de stocks de vivres ou tout comportement inapproprié du personnel de distribution.
* Veiller à ce que les femmes et les minorités aient leur mot à dire dans la prise de décision. S’assurer que les réunions soient bien présidées, de sorte qu'aucune partie ou personne ne domine, et que les décisions reflètent les points de vue et les besoins de tous.
* Annoncer publiquement que les membres du comité ne devraient pas être payés, y compris par les récipiendaires. S’assurer que tout le monde comprend et accepte cela.
* Fournir une formation spécifique aux membres du comité dans leurs rôles et responsabilités, y compris les comportements acceptables à adopter et comment signaler un abus suspecté. Leur clarifier que s’ils permettent des comportements inacceptables, la communauté perdra des ressources et le programme peut même être résilié.
1. Adapté de l’ouvrage intitulé : Biased local relief committees (pp. 127-128) in *Preventing Corruption in Humanitarian Operations; Handbook of Good Practices*, Roslyn Hees, Marie-Luise Ahlendorf et Stephanie Debere, Transparence International. [↑](#footnote-ref-1)